



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

accompagnement des victimes

Question au Gouvernement n° 1283

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

M. le président. La parole est à M. Guy Bricout, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

M. Guy Bricout. Monsieur le Premier ministre, je m'adresse à vous car mon intervention concerne plusieurs ministres de votre gouvernement.

Ma circonscription a connu beaucoup de drames ; en voici deux exemples : l'assassinat, sur un chemin de campagne, d'une dame de cinquante-sept ans par un jeune homme de quinze ans qui « voulait voir ce que cela faisait de tuer quelqu'un » ; une jeune fille tuée en plein centre de Cambrai par une voiture dont le conducteur n'a pas encore été retrouvé.

Les familles concernées par ces drames viennent régulièrement me voir et m'expliquer leur désarroi. Je précise que j'ai de fréquents contacts constructifs avec la police et la justice.

Les familles m'ont tout d'abord fait part d'un très fort sentiment d'abandon et d'isolement. En cas d'autopsie, il n'y a pas d'informations sur la sortie de corps ; dans tous les cas, il y a peu d'informations sur l'évolution de l'enquête et du dossier pénal, peu d'informations sur les différentes formalités à accomplir vis-à-vis des assurances, et, enfin et surtout, pas d'assistance psychologique.

Monsieur le Premier ministre, dans le cadre de la réforme de la justice à venir, envisagez-vous de créer des postes d'agents des forces de l'ordre ou de la justice spécialement formés pour aider les victimes dans leur reconstruction psychologique et dans leurs démarches ?

D'autre part – et c'est d'actualité – la télévision et les réseaux sociaux montrent trop d'images de violences, et donnent parfois même le mode d'emploi pour se tuer ou pour tuer. Je pense bien sûr à ce jeune de Créteil qui a pointé un revolver factice sur un professeur : les images mises sur les réseaux sociaux laissent penser à une véritable prise d'otage. Il y a de la violence à l'école ; il y a aujourd'hui des adolescents qui n'hésitent plus à tuer.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour renforcer la censure, pour répertorier et combattre les sites mis en cause, pour lutter contre des phénomènes comme le « Momo Challenge », dont la dernière victime s'est pendue pour répondre au jeu et par peur des représailles ? Le prochain défi arrivé des États-Unis, c'est d'avaler des berlingots de lessive !

M. Bertrand Pancher. Eh oui !

M. Guy Bricout. Certes des interventions sont faites par les forces de l'ordre, mais ne pourrait-on pas intégrer

dans le programme scolaire une information des jeunes sur les risques qu'ils encourent – pourquoi pas en y associant les parents, qui sont les premiers concernés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Merci de cette question, monsieur le député ; les faits que vous évoquez, et qui se sont produits dans votre circonscription, sont extrêmement graves. Hélas, c'est le quotidien de nos forces de sécurité, dont le rôle est d'intervenir dans ces circonstances.

Vous avez raison : nous devons réfléchir à l'accompagnement des victimes, de leurs proches, de leurs familles, de ceux qui ont assisté à ces scènes, mais aussi d'ailleurs à l'accompagnement des forces de l'ordre. Nous devons être particulièrement mobilisés sur ces sujets.

Depuis plusieurs années, et sous l'autorité de nombreux ministres, quel que soit leur engagement politique, on a fait en sorte que quelqu'un soit chargé, dans chaque commissariat, dans chaque gendarmerie, de cet accompagnement psychologique qui est absolument nécessaire – non seulement sur le moment, mais aussi dans la durée. Nous devons leur donner les moyens d'accompagner chacun de façon adaptée, individualisée, pour éclairer ceux qui en ont besoin sur la progression des enquêtes mais aussi sur les droits dont disposent les familles pour se faire entendre.

Le Gouvernement souhaite par ailleurs doter des moyens adéquats la délégation interministérielle à l'aide aux victimes. J'étais hier, dans l'Aude, avec la déléguée interministérielle et je sais l'importance des moyens d'accompagnement destinés à ceux qui ont subi des attaques. À Trèbes, nous avons vu comment nous pouvons mieux accompagner les victimes d'un attentat terroriste que tout le monde a en tête.

Mais nous devons aussi, c'est vrai, monsieur le député, nous pencher sur ces nouvelles formes de violence, notamment celles auxquelles sont particulièrement exposés les jeunes, qui peuvent ainsi être amenés à commettre des actes graves. M. le Premier ministre a annoncé que, dès l'an prochain, un travail parlementaire permettrait de les préserver de ces tentatives de violence, de les accompagner, de les sensibiliser au fait que jamais, jamais, aucune violence n'est acceptable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Bricout](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1283

Rubrique : Aide aux victimes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 octobre 2018](#)